

SPÉCIALITÉ ASSOCIATIONS, FONDATIONS

Que vous soyez impliqué(e) dans la gestion d'une **association**, d'une **fondation**, ou d'un **fonds de dotation**, il n'est pas toujours facile d'appréhender la complexité de votre établissement.

- *Votre Conseil d'Administration attend que vous preniez **les bonnes décisions**, mais vous ne savez pas par où commencer...*
 - *Vous devez faire appliquer **la réglementation** en vigueur, mais vous ne connaissez pas tous les textes...*
 - *Vous souhaitez consacrer votre temps au projet associatif, mais vous êtes tenu(e) de sécuriser **la gestion et le fonctionnement...***
- En résumé, vous vous êtes engagé(e) pour **des valeurs**, pas pour prendre **des risques inutiles**.*

Pas de panique, nous sommes là pour vous aider !

Parce que comme vous, nous avons à cœur d'œuvrer dans l'intérêt commun, nous avons développé un **pôle** de compétence dédié aux organismes sans but lucratif. A ce titre, l'Ordre des experts-comptables nous a délivré la reconnaissance de **spécialité** dans le domaine associatif.

Cette reconnaissance nous permet aujourd'hui de vous proposer un **accompagnement d'experts**, à vos côtés, pour améliorer la gestion et le fonctionnement de votre établissement.

Pour cela, nous avons conçu une **méthode structurée**, que nous vous proposons aujourd'hui :

Audit de vos besoins

- Analyse de votre réglementation et mise en œuvre
- Mise en place de votre gouvernance
- Conseils et accompagnement

Production de votre information financière

- Accompagnement à la mise en place de votre comptabilité de gestion
- Accompagnement pour l'établissement de vos budgets administratifs
- Assistance aux dialogues de gestion
- Production de vos comptes annuels dans le respect des règlements comptables

Conseils stratégiques

- Veille fiscale et production de vos déclarations
- Mise en place du mécénat
- Gestion du bénévolat
- Accompagnement à la gestion des relations avec les collectivités locales

Et si nous réalisions votre diagnostique ?

GOVERNANCE

Savez-vous ce qu'est la gouvernance d'une association et quelles sont ses principales attributions ?
Nous vous aidons à la mise en place des fondamentaux d'une gouvernance efficace et pérenne.

RÈGLEMENTATION COMPTABLE

Quelles obligations comptables s'appliquent à votre association ?
Quelles sont les conséquences des nouveaux règlements comptables (ANC et PCG) et comment les appréhender ?
Nous mettons notre expertise à votre service pour produire une information financière conforme et fiable, génératrice de confiance pour vos partenaires et vos financeurs.

BUDGET

Qu'est-ce qu'un budget ? Pourquoi et quand l'établir ?
Est-ce obligatoire ?
Le budget d'une association peut être utilisé comme un outil de pilotage s'il est bien fait.
En tant qu'expert, nous pouvons vous accompagner dans son élaboration, et bâtir ensemble un avenir fiable et serein pour votre organisation.

COMPTABILITÉ DE GESTION

Qu'est-ce qu'une comptabilité de gestion ?
Comment la mettre en place ?
Une comptabilité de gestion bien réalisée facilite la préparation des comptes rendus financiers.
En tant qu'expert, nous pouvons vous accompagner dans son élaboration et améliorer l'efficacité de vos restitutions.

INFORMATION FINANCIÈRE

Nous produisons votre information financière selon les textes applicables et nous vous communiquons les points de vigilance à retenir.

BÉNÉVOLAT

Nous définissons ensemble le statut de vos bénévoles et nous vous aidons à prendre en compte le bénévolat dans les comptes annuels.

RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Une collectivité locale a-t-elle l'obligation de vous verser une subvention ? Peut-elle vous mettre à disposition des biens ou des moyens ?
Notre cabinet vous accompagne dans les relations avec votre collectivité locale et peut vous assister lors des dialogues de gestion.

RECOURS AU MÉCÉNAT

Vous souhaitez faire appel à des financements privés, mais êtes-vous éligible au mécénat ? Qu'elles sont les différentes formes de mécénat ? Quel est le formalisme à respecter ?
Après un audit de vos besoins, nous vous assistons dans la construction d'une démarche structurée.

FISCALITÉ

Vous pouvez être assujetti aux impôts commerciaux si certaines de vos activités sont considérées comme lucratives.
Nous analysons votre situation et veillons au risque d'assujettissement.
Nous mettons en place des solutions adaptées afin de maîtriser le risque fiscal.
Nous pouvons aussi gérer l'ensemble de vos obligations et déclarations.
Bref, avec nos experts, vous pouvez dormir tranquille !



22 Rue Georges Denizot
34090 MONTPELLIER
Tél. : 04 99 61 46 14
contact@menon.fr
www.menon.fr

